



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

VALANT PROCES-VERBAL

du 09 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

Présents : Stéphane ANTUNES, Xavier BAUDRY, Philippe BERNARD, Emmanuel BOUGEROLLE, Denis BOUILLÉ, Mylène CHEVALLIER, Pascale COTTÉ, Delphine FRASER, Brigitte GHYS, Anne GUYNOT-DAHLEM, Stéphane LARIVE, Morgane LOECKX, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Cécile TURPIN et Matthieu VILLECOURT

Absents excusés : Gilles ROGUIER (pouvoir à Karine ROBERT) et Joël ADAM (pouvoir à Brigitte GHYS)

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

Membre du secrétariat de mairie : Laure Dieudonné, secrétaire comptable

Membres en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Date de convocation : 26 mars 2026

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le maire invite le conseil municipal à nommer un(e) secrétaire de séance. Il propose Cécile TURPIN, qui accepte.

Ensuite, Monsieur le maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

Le conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

Voix :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Il passe à l'ordre du jour qui est le suivant :

1/ Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025
2/ Affectation des résultats 2025
3/ Vote des taux d'imposition 2026
4/ Vote des subventions 2026 (subventions du comité extra-municipal)
5/ Vote de subventions exceptionnelles
6/ Vote du budget de la commune 2026
7/ Compte rendu des décisions du maire par délégation du conseil
8/ Compte-rendu des adjoints et délégués
9/ Infos diverses
10/ Questions diverses

1/ Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Rapporteur : Emmanuel BOUGEROLLE

Emmanuel BOUGEROLLE explique les fondamentaux d'un budget communal et les principes budgétaires. Il présente ensuite la synthèse du CFU.

Vanessa MANFREDINI demande des précisions sur le taux de réalisation du FCTVA : il est expliqué que les dépenses liées à la MSP ne sont pas assujetties au FCTVA mais cette information a été transmise après le vote du budget 2025, les recettes avaient donc été prévues.

Xavier BAUDRY demande qui perçoit la taxe de séjour : la compétence tourisme étant à l'intercommunalité, c'est la communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Cécile TURPIN demande des précisions sur la taxe des résidences secondaires. Emmanuel BOUGEROLLE répond qu'elle n'est pas instaurée et que ce sujet sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, avant octobre 2026, pour que celle-ci soit prise en compte dès le 1^{er} janvier 2027.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;
Vu la délibération n° 20232905001 du 5 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la note de synthèse du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Champs-sur-Yonne ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Champs-sur-Yonne ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Hors de la présence de Monsieur le maire,

Il est proposé au conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Champs-sur-Yonne
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Retour de Monsieur le maire à 20h24

2/ Affectation des résultats

Rapporteur : Emmanuel BOUGEROLLE

Vu l'adoption du compte financier unique 2025 ;

Vu les résultats de l'exercice 2025 déterminés ci-dessous :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 616 773,21	1 262 988,00	3 879 761,21
	Recettes réalisées (1)	B	1 649 956,05	1 391 761,52	3 041 717,57
	Restes à réaliser	C	845 368,81	0,00	845 368,81
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 807 844,77	1 487 785,21	4 295 629,98
	Dépenses réalisées (1)	E	1 976 397,64	1 148 564,65	3 124 962,29
	Restes à réaliser	F	823 667,00	0,00	823 667,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-326 441,59	243 196,87	-83 244,72
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	191 071,56	224 797,21	415 868,77
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-135 370,03	467 994,08	332 624,05
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	21 701,81	0,00	21 701,81
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-113 668,22	467 994,08	354 325,86

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** :

- **le report** en recette de fonctionnement de la somme de 354 325.86€.
- **le report** en dépense d'investissement de la somme de 113 668.22€
- **l'affectation** en recette d'investissement au 1068 de la somme de 113 668.22€

Voix :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

3/ Vote des taux d'imposition

Rapporteur : Emmanuel BOUGEROLLE

Emmanuel BOUGEROLLE présente la synthèse fiscale.

Il rappelle les recommandations de la commission des finances qui s'est réunie le 24 mars 2026, qui préconise une augmentation de 2.5% de la taxe foncière, du foncier bâti uniquement.

Cécile TURPIN appelle à la vigilance : en cas d'augmentation de la pression fiscale, on perd sur les fonds de péréquation, c'est-à-dire des fonds versés par l'État. Dès lors, on risque à terme de ne pas toucher la totalité des recettes totales estimées.

Monsieur le maire explique que cette augmentation du taux des taxes fiscales est nécessaire ; en effet la perte de l'allocation compensatrice de 60 000€ dont nous avons été avisés le 24 mars 2026 et les conséquences des différentes crises traversées ces dernières années (COVID, guerres, augmentation des fluides...) ont été absorbées par la commune et ce sans augmentation du taux des taxes fiscales pendant 13 ans. Le choix d'une augmentation significative cette année est plus pertinente qu'une augmentation tous les ans.

Pour rappel, une commune a besoin de fonds suffisants pour continuer d'investir et donc pour vivre ; de plus, les équipements de services publics créés ont donné de la valeur aux biens des propriétaires sur la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi N°80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale et notamment les articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi N°82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 notamment son article 16,

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts,

Au vu de l'état 1259 ci-dessus, il convient donc de délibérer sur la fixation des taux de fiscalité directe pour 2026.

Pour rappel, les taux 2025 étaient :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,25%
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 57,90%
- taxe d'habitation résidence secondaire : 13.50%

Voir tableau ci-joint (état 1259).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à l'unanimité** :

- **DE FIXER** pour l'année 2026 les taux de la fiscalité directe locale de la manière suivante :

Taxe foncière sur le bâti	40,75 %
Taxe foncière sur le non bâti	57,90 %
Taxe d'habitation résidence secondaire	13,50%

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout document administratif en lien avec ce dossier et notamment l'état 1259.

Voix :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

4/ Vote des subventions 2026**Rapporteurs : Vanessa MANFREDINI et Emmanuel BOUGEROLLE**

- Subventions aux associations extra-municipales :

Vanessa MANFREDINI présente le principe de la commission extra-municipale. L'enveloppe ouverte des subventions est d'un montant annuel maximum de 10 000€ à répartir entre les associations selon les critères d'attribution des subventions.

Pour 2026, il est proposé de répartir 7 286.50€ entre les associations selon leurs demandes, et d'investir le reste de l'enveloppe des subventions pour de l'équipement collectif qui sera acheté par la mairie, à savoir l'achat d'une tente de réception.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions,

Vu les critères d'attribution des subventions définis par la Commission extra-municipale des associations,

Considérant l'intérêt communal de chacune pour ses activités et son dynamisme,

Le conseil municipal DECIDE à la majorité des suffrages exprimés :

- **d'ouvrir** à 10 000 € l'enveloppe allouée aux associations faisant partie de la commission extra-municipale
- **de verser** les subventions aux associations dites « non communales » selon la répartition suivante en 2026 pour un montant global de 7 286,50 € :

ASSOCIATIONS	Montant Subvention de Fonctionnement	Montant Subvention d'Investissement	Montant Subvention Totale
Canoë-Kayak Nature de Champs	400.00 €	- €	400.00 €
Champs-Sur-Yonne Arts martiaux	- €	- €	- €
Association de chasse	400.00 €	90.00 €	490.00 €
Asso musicale de champs	400.00 €	- €	400.00 €
Champicaulivres	400.00 €	- €	400.00 €
Festi Events	400.00 €	- €	400.00 €
M'an Jeanne	400.00 €	- €	400.00 €
Comité des fêtes	400.00 €	373.50 €	773.50 €
Football Club de Champs	1 600.00 €	374.00 €	1 974.00 €
Club de la bonne humeur	600.00 €	- €	600.00 €
Les P'tites canailles	400.00 €	289.00 €	689.00 €
Les p'tits chanfants	600.00 €	160.00 €	760.00 €
Total	6 000.00 €	1 286.50 €	7 286.50 €

- **d'inscrire** les sommes au budget primitif 2026.

Denis BOUILLÉ et Xavier BAUDRY ne prennent pas part au vote en tant que présidents d'associations concernées.

Voix :

- POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 2 (Denis BOUILLÉ et Xavier BAUDRY)

- Subvention CCAS :

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- **DE VERSER** une subvention au CCAS d'un montant de 7 500€.
- **D'INSCRIRE** la somme au budget primitif 2026.

Voix :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

5/ Vote des subventions exceptionnelles

Rapporteur : Emmanuel BOUGEROLLE

1. Challenge Franck Pineau :

L'association AJA Franck Pineau souhaite revitaliser les courses cyclistes FFC (Fédération Française Cyclisme) sur l'Auxerrois pour les publics jeunes et seniors.

9 courses sont organisées dans le département dont une à Champs-sur-Yonne le 10 mai 2026. A cette occasion, une buvette / restauration sera mise en place par une association champicaunaise.

Certains conseillers municipaux ont déploré que, comme l'an passé, le plan prévisionnel financier et le bilan financier de l'année précédente soient absents.

Il faudrait mettre en place le même type de process pour les demandes de subventions exceptionnelles que celui pour les associations de la commission extra-municipale.

Vu la demande de l'association AJA Franck Pineau et la présentation de son projet, la commune est sollicitée pour une aide financière de 500.00€ et l'organisation d'un vin d'honneur à l'occasion de la 5ème manche du Challenge Franck Pineau qui se déroulera sur Champs le dimanche 10 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE à la majorité des suffrages exprimés :**

- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle de 500.00€ à AJA Franck Pineau pour l'organisation de la 5ème manche du Challenge Franck Pineau le dimanche 10 mai 2026.
- **D'ORGANISER** un vin d'honneur.

Voix :

- POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 2 = Delphine FRASER et Vanessa MANFREDINI

2. Marathon d'Auxerre et ses Terroirs : passage dans la commune de Champs-sur-Yonne

Le dimanche 24 mai 2026 « Trail Training Events (TTE) » organise sa seconde édition du Marathon d'Auxerre et ses Terroirs, manifestation sportive non motorisée sur la voie publique.

Un passage est proposé sur la commune de Champs-sur-Yonne.

Les courses effectuant un passage sur la commune, l'entreprise TTE demande à la collectivité son aide dans l'organisation de cette seconde édition par l'intermédiaire de :

- prêt de matériel
- aide logistique sur la mise en place des barrières Vauban
- recherche de bénévoles
- soutien financier

Considérant que nous ne pouvons ni prêter de matériel pour cette manifestation, ni apporter une aide en moyens humains, il est proposé de verser une subvention.

Karine ROBERT demande si l'impact du marathon sur la commune - c'est-à-dire pour les associations et les administrés-, est le même que celui de la Franck Pinault.

Emmanuel BOUGEROLLE répond que c'est un événement départemental et que si la commune le subventionne, le logo de la mairie sera présent sur tous les supports de communication.

Plusieurs conseillers considèrent que contrairement à la Franck Pinault, seul un passage à l'extrémité sud du village est effectué, sans arrêt, et donc que les retombées médiatiques, touristiques et économiques sont moindres pour la commune.

Cécile TURPIN précise que la compétence tourisme appartient à la communauté d'agglomération et non à la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE DE REFUSER à la majorité des suffrages exprimés** l'octroi d'une subvention à l'entreprise TTE.

Voix :

- POUR : 11
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 8 = Stéphane ANTUNES, Pascal COTTÉ, Mylène CHEVALLIER, Delphine FRASER, Vanessa MANFREDINI, Emmanuel BOUGEROLLE, Stéphane LARIVE et Gilles ROGUIER (pouvoir à Karine ROBERT)

Monsieur le maire propose une suspension de séance à 21h45 ; reprise de séance à 21h51.

6/ Vote du budget primitif 2026

Rapporteur : Emmanuel BOUGEROLLE

Emmanuel BOUGEROLLE présente les prévisions budgétaires 2026. Il rappelle les différents travaux en cours et projets à venir.

L'adjoint aux finances explique les opérations de virements de crédits. Il convient d'autoriser le maire à opérer ces virements dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section d'investissement et de fonctionnement.

Vu l'avis de la commission des finances du 24 mars 2026,

Vu le projet de budget primitif principal 2026 présenté par Monsieur Emmanuel BOUGEROLLE, adjoint aux finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif principal 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

- **D'AUTORISER** le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section d'investissement et de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	2 129 431.86€	2 129 431.86€
Section d'investissement	1 699 049.59€	1 699 049.59€

Voix :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

7/ Compte-rendu des décisions du maire par délégation du conseil

Pas de remarques.

8/ Compte-rendu des adjoints et délégués

- Delphine FRASER : La commission animation a lancé la première édition d'un « Troc plantes » le 24 avril 2026 devant le Bistro de la place.

Le 10 mai aura lieu le challenge Franck Pinault : un vin d'honneur est offert à son issue, les volontaires pour aider seront les bienvenus !

Le 22 mai, organisation de la Fête du Printemps sur le site du CSL : il faudra prévoir une aide pour la mise en place et la désinstallation du matériel.

- Vanessa MANFREDINI : elle fait un point sur le dernier conseil d'école ; les effectifs sont à la hausse. Des salles Fraîcheur vont être aménagées sur les sites des écoles élémentaire et maternelle pendant les vacances de Pâques.

Un banc de l'amitié est en cours de création par notre service technique et sera installé dans la cour de l'école élémentaire.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 16 juin à 18h.

L'association Récré des Champs actuellement en sommeil (activités de couture) reprend en septembre 2026.

- Brigitte GHYS : le repas des Aînés aura lieu le 25 avril 2026 à 12h en salle Podium.
- Matthieu VILLECOURT : l'inauguration de la MSP a lieu le 11 avril 2026 : venez nombreux !
- Denis BOUILLÉ : concernant le cimetière communal, le cimetière appelé « ancien cimetière » est plein. Il va falloir procéder aux constats d'abandon pour libérer des emplacements. Coût prévisionnel pour le relevage des tombes : 570€ par concession.

9/ Informations diverses

- Samedi 11 avril 2026 à compter de 10h : inauguration de la MSP
- Mardi 12 mai à 19h30 : conseil municipal (règlement intérieur du CM, référent déontologue, représentants Sapeurs-Pompiers Volontaires, représentant Comité National d'Action Sociale et membres commissions CA)

10/ Questions diverses

Bernard PRIOUX demande les incidences de la nouvelle mandature de la ville d'Auxerre sur le projet des PAV.

Monsieur le maire et Anne GUYNOT-DAHLEM répondent que la campagne électorale a été basée sur la continuité du système de porte à porte. Les communes qui ont mis en place les PAV seront consultées pour savoir si elles veulent poursuivre ce système. Les autres communes seront sollicitées pour émettre un avis sur le maintien du porte à porte. Le sujet sera évoqué ultérieurement à l'agglomération et un compte-rendu sera effectué en conseil municipal.

La séance est levée à 23H00

La secrétaire de séance

Le maire,

Brigitte GHYS

Stéphane ANTUNES

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :

DE 2026 13 Vote du CFU 2025

DE 2026 14 Affectation des résultats 2025

DE 2026 15 Vote des taux d'imposition 2026

DE 2026 16 Votes des subventions 2026 (comité extra-municipal)

DE 2026 17 Vote de subvention exceptionnelle : Challenge Franck Pinault

DE 2026 18 Vote de subvention exceptionnelle : Marathon de l'Auxerrois

DE 2026 19 Vote du budget 2026

ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX SÉANCE DU 9 avril 2026		
Stéphane ANTUNES	Anne GUYNOT- DAHLEM	Denis BOUILLÉ
Vanessa MANFREDINI	Emmanuel BOUGEROLLE	Brigitte GHYS
Matthieu VILLECOURT	Delphine FRASER	Joël ADAM
		Absence excusée
Bernard PRIOUX	Pascale COTTÉ	Bernard PHILIPPE
Gilles ROGUIER	Stéphane LARIVE	Karine ROBERT
Absence excusée		
Xavier BAUDRY	Cécile TURPIN	Mylène CHEVALLIER
Morgane LOECKX		